

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2018

Réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2018 à 20h30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Sont absents : M. BOUVIER, excusé, et M. DORDOIGNE.

M. MARTINEZ est désigné en qualité de secrétaire.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2017 est soumis aux signatures.

2. **Demandes de subventions FDI**

Les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle communale n'ayant pu être réalisés en 2017, une nouvelle demande de subvention est formulée auprès du Conseil Départemental : 30 % au titre du Fonds d'investissement (FDI).

Une subvention de l'Etat au titre de la DETR est déjà accordée à hauteur de 50 % à condition d'engager les travaux avant le 01/05/2019.

Les services de l'ATD (Aide Technique Départementale) ont fait parvenir une estimation chiffrée à 5 000 euros HT pour des travaux relatifs au stationnement rue de Chartres.

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental une subvention de 30 % au titre du Fonds d'Investissement (FDI).

Ces travaux ne seront programmés que dans la perspective du renouvellement de la couche de roulement de la RD922.

3. **Modification des statuts d'Energies Eure-et-Loir**

Le Comité Syndical d'Energies Eure-et-Loir, en date du 05/12/17, a adopté un projet de modification des statuts du dit Syndicat, les Conseils Municipaux sont invités à se prononcer sur cette affaire.

Ce projet permet d'une part à tout EPCI à fiscalité propre de devenir membre du Syndicat et d'accéder aux différentes compétences et services, d'autre part, d'apporter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid) et d'élargir le champ d'activités du Syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Enfin, un nouveau mode de représentation des collectivités est appelé à être mis en place à l'occasion du prochain renouvellement général de 2020.

Vote favorable à l'unanimité.

4. **Rythmes scolaires – Rentrée 2018**

Un décret du 27 juin 2017 ouvre la possibilité aux communes de déroger au principe général de la semaine scolaire organisée sur 9 demi-journées.

En concertation avec la commune de Brunelles et le conseil d'école, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite du Directeur Départemental de l'Education Nationale une dérogation à l'organisation actuelle pour la rentrée 2018 avec le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours les lundi, mardi, jeudi et vendredi avec une durée de 6 heures maximum par jour.

5. Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire présente un devis pour la remise aux normes d'un éclairage extérieur dans la cour de l'école. Celui-ci, d'un montant de 332 € TTC est validé.
- Les vœux et remerciements adressés en mairie sont transmis au Conseil Municipal.
- La mise en place d'un nouveau cadre juridique et d'un nouveau règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie font qu'il revient désormais aux collectivités locales de répertorier les points d'eau incendie (publics et privés) et d'effectuer les contrôles techniques des poteaux et bouches d'incendie. Ces contrôles se feront une fois tous les trois ans.
- La XVII^e édition de PERCHEVAL se déroulera les 12 et 13 mai 2018. Pour la parade équestre et médiévale du samedi matin, et concrétiser le passage de l'office du tourisme à l'intercommunalité, les organisateurs souhaitent qu'une délégation de chaque commune autour de son blason, en costume médiévale, puisse se joindre au défilé.
- La commune a été sollicitée pour un nouveau projet d'épicerie ambulante de produits locaux « Le Panier du Perche ». Le Conseil Municipal n'y voit aucune objection.
- La date du carnaval des écoles qui se déroulera cette année à Champrond a été reportée au 22 février, quant au loto, il se tiendra à Brunelles le 04 février.
- L'association de Mise en Valeur du Patrimoine tiendra son assemblée générale le vendredi 2 février, le Conseil Municipal est invité à y participer.
Un après-midi théâtre est également proposé le dimanche 11 février à Brunelles.